



**Arrêté n°19/06-95-PREF-SDS du 3 juin 2019  
portant autorisation de surveillance sur la voie publique  
par la société de sécurité privée «CGS LE MANS»  
à l'occasion de la foire exposition «NOGEXPO»  
à Nogent-le-Rotrou du 6 au 11 juin 2019**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu l'autorisation du 19 novembre 2013 n° AUT-072-2112-11-18-20130357130 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité portant autorisation d'exercer à la société CGS LE MANS - l'Arena - Chemin des bœufs, LE MANS (7200) ;

Vu la demande présentée le 27 mai 2019 par Monsieur Ludovic BAUDOIN, Directeur de la société « CGS LE MANS » tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage à l'occasion de la foire exposition « Nogexpo » à Nogent-le-Rotrou du 6 juin au 11 juin 2019 ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Nogent-le-Rotrou n° 156/ST/2019 du 16 mai 2019 portant réglementation de la circulation et du stationnement et autorisant Monsieur Jérôme TOBEILEM à occuper le domaine public à l'occasion de la foire exposition « Nogexpo », à Nogent-le-Rotrou du mardi 4 juin 2019 à 06h00 au mercredi 12 juin 2019 à 19h00;

Sur proposition de la Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

**- A R R Ê T E -**

**Article 1 :**

La société «CGS LE MANS, sise à l'Arena - Chemin des bœufs 72000 LE MANS, est autorisée à assurer une mission de sécurisation sur la voie publique à Chartres pour la foire exposition « Nogexpo » à Nogent-le-Rotrou du jeudi 6 juin à 19h00 au mardi 11 juin à 07h00.

**Article 2 :**

cette surveillance pourra être assurée par :

Agents titulaires	Agents suppléants
Monsieur Eric AUGERE	Monsieur Jean-Luc HILLIOU
Monsieur Anthony BECQUARD	
Monsieur Pascal CHAMBRIER	
Monsieur Adam GAZIEV	
Monsieur Vincent GIOVANNINI	
Monsieur Yannick GRZEGORCZYK	
Monsieur Selam KADYROV	
Monsieur Sébastien ROULINAT	
Monsieur James ROUSSEAU	
Monsieur Ruslan TASSOUEV	

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1<sup>er</sup>

**Article 3 :**

Le personnel de sécurité considéré, assurant les patrouilles, ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

**Article 4 :**

La Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir et le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la Préfète,  
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,**



**Juliette AUBRUN**